



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 49646

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les moyens mis en oeuvre pour assurer le fonctionnement du collège Paul-Emile-Victor à Cranves-Sales, en Haute-Savoie. En effet, un collectif de parents d'élèves et de personnels de ce collège demande la création d'un poste de principal-adjoint, en raison de l'accueil d'un nombre croissant d'élèves, qui avoisine les six cents. Ce collectif ne manque pas souligner que la presque totalité des collèges de cette taille dans le département ont depuis longtemps un principal-adjoint, et que le principal doit consacrer une part importante de son temps à la gestion de la vie scolaire. Il lui demande s'il compte répondre favorablement à cette demande.

Texte de la réponse

En application de la déconcentration administrative qui prévaut à l'éducation nationale, il appartient aux autorités académiques d'assurer une répartition équitable des moyens d'enseignement de l'académie entre l'ensemble des niveaux scolaires et les différents types d'établissements placés sous leur autorité. Elles ont reçu délégation de pouvoir du ministre en ce sens. Aussi, s'agissant de la création du poste de principal-adjoint du collège Paul-Emile-Victor de Cranves-Sales, en Haute-Savoie, convient-il de prendre l'attache de la rectrice de l'académie de Grenoble et de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie, qui sont les mieux à même d'explicitier cette situation particulière. Plus généralement, il y a toutefois lieu de souligner que la rentrée 2000 est préparée dans le contexte favorable d'une baisse démographique et d'une augmentation des moyens. Une répartition équitable des moyens sur l'ensemble du territoire est recherchée à travers des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Cet objectif national a conduit, pour l'académie de Grenoble, à attribuer 110,9 équivalents-temps plein du second degré, soit une augmentation de + 0,61 % du potentiel d'enseignement de l'académie alors que la hausse démographique devrait s'établir à + 0,31 % d'élèves du second degré à la rentrée 2000 par rapport à la rentrée 1999. Par ailleurs, l'académie a bénéficié, au titre de l'enseignement professionnel intégré, de l'attribution de moyens supplémentaires correspondant à 10,15 équivalents-temps plein. Ces mesures tiennent le plus grand compte des spécificités de cette académie et devraient améliorer les conditions d'enseignement dans les établissements.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49646

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4450

Réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5627